



INDEX DE LA DIVULGATION POUR 2025

Cet index de la divulgation est publié en complément du Rapport sur le développement durable de Purolator. Il fournit des détails additionnels et fait référence aux cadres de production de rapports. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter notre [Rapport sur le développement durable 2025](#).



À propos de ce rapport

Publié en même temps que le Rapport sur le développement durable 2025 de Purolator, notre index de la divulgation pour 2025 fournit une référence structurée pour l'information sur le développement durable, harmonisée avec les principaux cadres de production de rapports mondiaux, soutenant la transparence et l'accessibilité aux données. Cet index relie les divulgations aux sections pertinentes du Rapport sur le développement durable 2025 et aux documents connexes afin de permettre une consultation efficace et uniforme de l'information publique sur le développement durable de Purolator.

SUJETS

Importance relative	03
Engagement des intervenants	04
Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)	05
Divulgations relatives à la norme S2 de la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID)	07
Index de la Global Reporting Initiative (GRI)	09
Divulgations relatives au Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	27

Considérations relatives aux énoncés prospectifs

Notre index de la divulgation pour 2025 contient des énoncés prospectifs qui représentent nos attentes, nos projections et nos estimations actuelles au sujet des événements futurs. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur; ils comportent des risques et des incertitudes inhérents et sont fondés sur des facteurs et des hypothèses clés, qui sont tous difficiles à prédire. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter la section « Considérations relatives aux énoncés prospectifs » qui se trouve à la page 4 du Rapport sur le développement durable 2025 de Purolator, qui est intégré par renvoi dans le présent index de la divulgation pour 2025.



Importance relative

Purolator effectue régulièrement des évaluations de l'importance relative, généralement sur un cycle de trois ans, afin de déterminer, d'évaluer et d'établir l'ordre de priorité des critères ESG. Ces évaluations mettent en évidence les sujets qui sont les plus importants pour nos intervenants et sont susceptibles d'influencer le rendement de Purolator et la création de valeur à long terme. Elles nous aident également à établir l'ordre de priorité de nos stratégies de développement durable et à fournir des solutions efficaces pour nos employés, la planète, nos collectivités et nos intervenants. Notre plus récente évaluation de l'importance relative, menée en 2023, comprenait ce qui suit :

- Examen des priorités, politiques et divulgations actuelles relatives aux questions ESG de Purolator
- Engagement au moyen de sondages et d'entrevues avec les intervenants internes et externes, y compris le personnel, la direction, les membres du Conseil, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les partenaires gouvernementaux
- Évaluation des priorités de la chaîne d'approvisionnement durable des clients de Purolator
- Analyse comparative des priorités et des pratiques en matière de questions ESG des pairs
- Données provenant de fournisseurs d'évaluation et d'études
- Lignes directrices des principaux cadres et normes en matière de questions ESG, comme ceux du SASB et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC), et nouvelles exigences volontaires et obligatoires en matière de production de rapports sur les facteurs ESG

La terminologie liée aux questions ESG varie d'une entreprise à l'autre et les termes sont souvent utilisés de façon interchangeable. Afin d'assurer l'uniformité et la comparabilité, nous avons harmonisé la terminologie liée aux facteurs ESG dans notre évaluation de l'importance sur les normes du SASB.

Nous avons évalué tous les facteurs ESG en fonction de ses répercussions potentielles sur l'entreprise et de leur probabilité; nous les avons harmonisés avec les critères généraux de gestion des risques de Purolator à court terme (0 à 1 an), à moyen terme (1 à 3 ans) et à long terme (3 ans et plus). Nous avons utilisé la définition de l'importance financière décrite dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Notre évaluation visait à établir l'ordre de priorité des sujets ayant la plus grande incidence sur notre entreprise, l'environnement et nos intervenants. En 2025, nous avons examiné nos 16 enjeux les plus importants en matière d'ESG et avons confirmé qu'ils demeuraient harmonisés avec les principaux impacts, risques et possibilités de Purolator.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'importance pour Purolator

Facteurs ESG fondamentaux

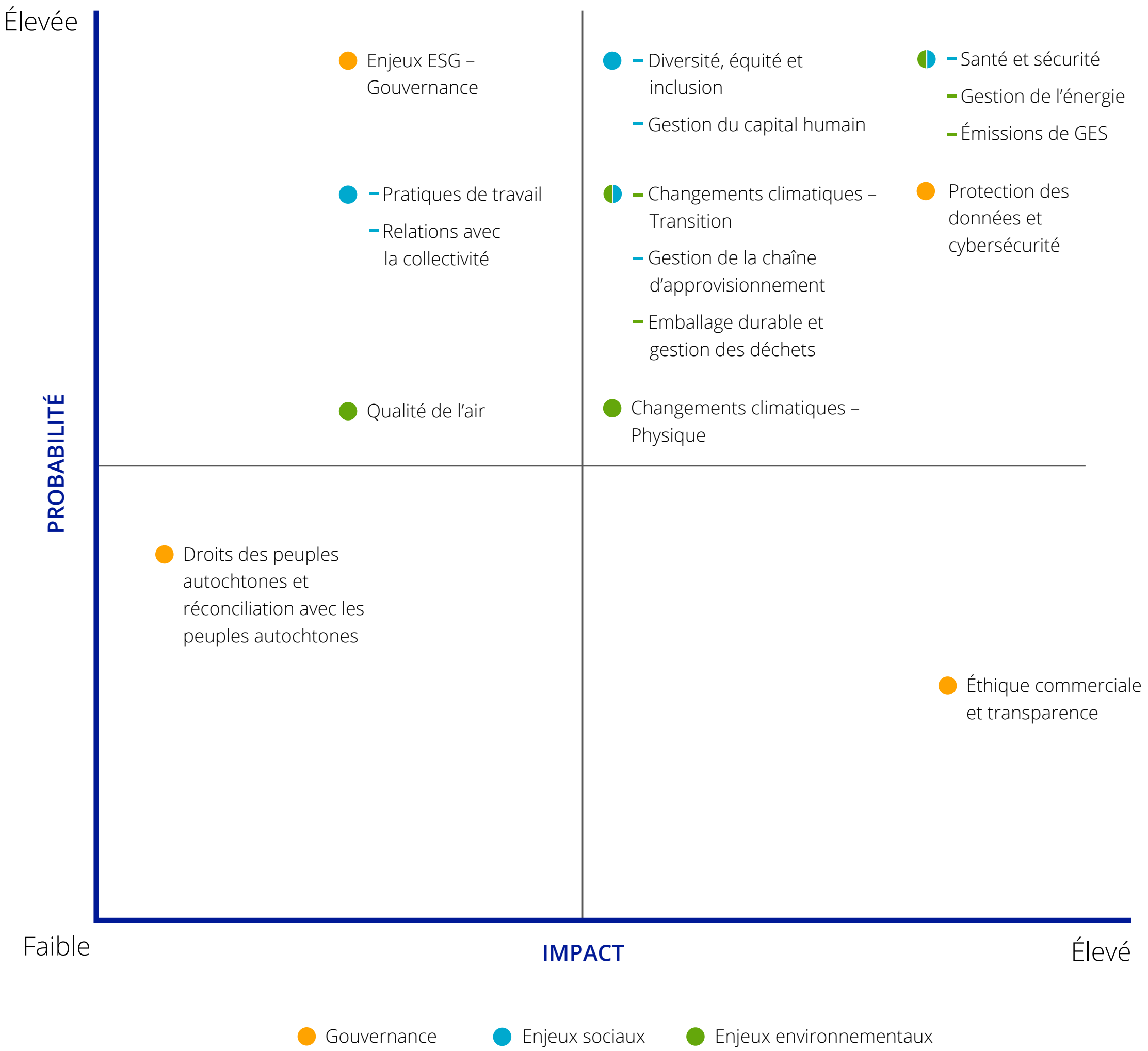
- Santé et sécurité
- Gestion de l'énergie
- Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Protection des données et cybersécurité
- Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA)
- Gestion du capital humain

Facteurs ESG améliorés

- Changements climatiques – Transition
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Emballage durable et gestion des déchets
- Gouvernance en matière d'ESG
- Changements climatiques – Physique
- Pratiques de travail
- Relations avec la collectivité

Facteurs ESG émergents

- Qualité de l'air
- Éthique commerciale et transparence
- Droits des peuples autochtones et réconciliation avec les peuples autochtones



Engagement des intervenants

Intervenant	Attentes	Notre façon d’interagir	Initiatives clés pour 2025
Membres du personnel	- Un milieu de travail sécuritaire, sain et inclusif - Occasions de perfectionnement et d'avancement professionnel - Soutien du bien-être en général	- Sondages sur l’engagement à l’échelle de l’entreprise et sondages éclairs - Séances de discussion ouverte - Communication pour l’équipe de direction - Plateformes internes - Engagement à l’échelle du site	- Sondage MaVoix sur l’engagement, avec intégration des résultats dans le plan d’action de la direction - Prix Cercle de l’excellence soulignant les contributions exceptionnelles des employés - Visites sur le terrain toute l’année et interactions individuelles, axées sur la santé et la sécurité, sur Purolator Santé, sur le volet Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA) et sur d’autres initiatives - Expansion des groupes d’engagement des employés, y compris les comités de santé et sécurité au travail, les champions du bien-être, les intervenants en premiers soins en santé mentale, les comités sur la DÉIA et les groupes de ressources pour les employés (GRE) - Apprentissage et perfectionnement virtuels, y compris au travers de séances « Demandez à votre directeur médical », de la bibliothèque des moments santé et de séances de formation en microrafales sur la DÉIA
Entrepreneurs et fournisseurs	- Attentes claires en matière de pratiques commerciales responsables - Processus d’approvisionnement équitable et transparent - Collaboration en matière de rendement environnemental et social - Conditions de travail sécuritaires - Clarté des rôles, des responsabilités et des exigences opérationnelles pour le travail contractuel	- Communications avec les fournisseurs et intégration - Questionnaires et évaluations sur le développement durable - Engagement continu en matière d’approvisionnement et contrats - Exigences en matière d’intégration, d’orientation et de certification des entrepreneurs	- Intégration dans les nouveaux contrats des certifications obligatoires relatives à l’approvisionnement responsable, au Code de conduite des fournisseurs, au travail forcé et au travail des enfants - Sondage amélioré sur le développement durable chez les fournisseurs - Premier sommet des partenariats avec les fournisseurs axé sur la collaboration, l’innovation et la décarbonisation - Lancement du cadre de classement des risques des fournisseurs, intégrant la durabilité et la conformité - Engagement continu avec les transporteurs sur la production de rapports sur les émissions de GES et les feuilles de route de la décarbonisation
Clientèle	- Service fiable et de qualité - Solutions de logistique concurrentielles et novatrices - Transparence du rendement en matière de développement durable - Progrès vers les options de livraison à faibles émissions de carbone	- Communications avec les clients et canaux de rétroaction - Rapports et divulgations sur le développement durable - Initiatives de collaboration	- Production de rapports sur les émissions de GES des clients conformes au Global Logistics Emissions Council (GLEC) - Expansion des solutions de livraison à faibles émissions de carbone, y compris l’utilisation de véhicules électriques et de carburants renouvelables et l’optimisation des itinéraires - Engagement au moyen d’innovations dans le domaine de la vente au détail, de la cueillette et du dépôt - Organisation du webinaire « L’importance de savoir s’adapter », mettant en valeur la résilience des petites entreprises
Collectivités	- Impact social positif - Opérations responsables qui réduisent au minimum les répercussions sur l’environnement - Investissement communautaire significatif - Collaboration respectueuse avec les intervenants locaux	- Partenariats communautaires et sensibilisation - Bénévolat des employés - Programmes communautaires et de bienfaisance	- Plus de 2,8 millions de repas servis en 2025 dans le cadre du programme Blitz contre la faim de Purolator - Élargissement de la campagne nationale des sacs rouges à 28 collectivités au Canada et aux États-Unis - Lancement de la campagne Petits déjeuners pour enfants axée sur la nutrition des enfants - Première table ronde sur le soin à la collectivité réunissant des partenaires privés et associatifs - Concours de subvention aux petites entreprises « Plein Nord », pour soutenir les petites entreprises partout au Canada
Gouvernement	- Conformité aux lois et règlements - Engagement constructif à l’égard des politiques et des programmes, conformément aux pratiques responsables de lobbying et de défense des intérêts - Harmonisation avec les priorités en matière de climat, de transport et d’économie	- Engagement direct avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux - Participation à des forums sur l’industrie et les politiques	- Participation aux programmes fédéraux appuyant l’électrification du parc de véhicules et l’infrastructure de recharge - Participation au Défi carboneutre du gouvernement du Canada (niveau de participation Platine) - Engagement continu en matière de divulgation de l’information sur le climat, de réglementation des transports et de législation sur le travail forcé
Actionnaires	- Gouvernance et gestion des risques solides - Création de valeur à long terme - Divulgence transparente du rendement financier et relatif aux questions ESG - Intégration de la durabilité dans la stratégie d’entreprise	- Assemblée générale annuelle - Supervision du conseil d’administration et des comités - Divulgations liées aux finances et aux questions ESG	- Amélioration de la supervision des questions ESG au sein du conseil d’administration et des comités au moyen de chartes de comité mises à jour - Divulgence transparente relative au développement durable et aux changements climatiques conformément à la GRI, au SASB et à la norme S2 de la NCID - Intégration accrue de la durabilité dans la gouvernance, la gestion des risques et les incitatifs de la haute direction
Agents négociateurs (syndicats)	- Dialogue continu et constructif - Conditions de travail sécuritaires - Pratiques de travail équitables - Collaboration relative aux priorités liées à l’effectif	- Relations continues et réunions régulières entre le comité et les représentants syndicaux - Réunions du comité national mixte - Réunions divisionnaires	- Collaboration dans le cadre d’initiatives en matière de santé, de sécurité et de bien-être - Dialogue continu sur les pratiques de travail et les priorités liées à l’effectif

Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Méthodologie globale

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Purolator a été élaboré conformément à la norme ISO 14064-1¹ et à la norme de comptabilisation et de production de rapports du Protocole des GES². Dans la mesure du possible, des éléments du cadre du Global Logistics Emissions Council (GLEC)³ ont également été appliqués. Notre inventaire des émissions de GES a été vérifié de façon indépendante par un organisme de vérification tiers agréé, conformément à la norme ISO 14064-3⁴.

Purolator détermine les limites de son inventaire des émissions de GES à l'aide de l'approche de contrôle opérationnel décrite dans le Protocole des GES. À l'heure actuelle, notre inventaire des émissions de GES ne comprend pas les émissions de GES de nos filiales acquises, Williams PharmaLogistique Inc. et Livingston International Inc.; ces entités seront intégrées à nos rapports sur les émissions de GES dans nos prochains inventaires.

Purolator produit des rapports sur les émissions de GES chaque année du 1^{er} janvier au 31 décembre pour tous les gaz à effet de serre applicables. Les émissions de GES sont exprimées en équivalent de dioxyde de carbone (équivalent CO₂) sur la base des potentiels de réchauffement planétaire sur 100 ans issus du sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁵.

Pour calculer ses émissions de GES, Purolator utilise des facteurs d'émission en accordant la priorité à des sources publiques et tierces dignes de confiance, comme le Rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada⁶, le cadre du GLEC, ainsi que le GHG Emission Factors Hub⁷ et les entrées-sorties étendues à l'environnement (EEIO)⁸ de l'Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis. Si les données de l'année en cours ne sont pas disponibles, l'indicateur de remplacement le plus récent est utilisé.

Purolator n'achète pas et n'utilise pas de crédits compensatoires d'émissions de carbone.

Gaz à effet de serre	Formule chimique	Potentiel de réchauffement planétaire sur 100 ans	Applicabilité à Purolator
Dioxyde de carbone	CO ₂	1	Applicable et inclus
Méthane	CH ₄	27	Applicable et inclus
Oxyde nitreux	N ₂ O	273	Applicable et inclus
Hydrofluorocarbure (HFC)	Divers	Comme indiqué dans l'AR6	Applicable et inclus pour les facteurs d'émission en fonction des dépenses
Perfluorocarbure (PFC)	Divers	Comme indiqué dans l'AR6	Applicable et inclus pour les facteurs d'émission en fonction des dépenses
Hexafluorure de soufre	SF ₆	24 300	Applicable et inclus pour les facteurs d'émission en fonction des dépenses
Trifluorure d'azote	NF ₃	17 400	Applicable et inclus pour les facteurs d'émission en fonction des dépenses

Champ d'application 1

Les émissions de GES du champ d'application 1 sont des émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par Purolator, notamment :

- Combustion mobile :** Comprend le carburant consommé dans les véhicules appartenant à Purolator ou loués par l'entreprise, comme les camions légers, les camions porteurs, les remorques et les tracteurs, sous contrôle opérationnel. Les émissions de GES sont calculées à l'aide des données sur la consommation de carburant tirées de la solution télématique Geotab et des dossiers des fournisseurs de carburant, en appliquant les facteurs du réservoir à la roue du cadre du GLEC et de la norme ISO 14083⁹ pour le diesel, l'essence et le diesel renouvelable.
- Combustion stationnaire :** Comprend le gaz naturel, le pétrole et le propane utilisés pour le chauffage dans les établissements sous le contrôle opérationnel de Purolator. Le chauffage pour chaque

type de carburant est suivi au moyen des factures émises par les services publics pour chaque établissement. Lorsqu'il manque des données, la consommation est estimée sur la base d'établissements comparables à l'échelle de la province ou sur la base des intensités par province fournies par Ressources naturelles Canada (RNCa)¹⁰. Les émissions de GES sont quantifiées à l'aide du Rapport d'inventaire national pour les sites canadiens et du GHG Emission Factors Hub de l'EPA pour les opérations américaines.

- Émissions fugitives :** Comprend les fuites de réfrigérant provenant de l'équipement de réfrigération, de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVCA). Les calculs sont fondés sur la superficie en pieds carrés de l'établissement, conformément au document GHG Inventory Guidance¹¹ publié par l'EPA des États-Unis et aux potentiels de réchauffement planétaire indiqués dans le sixième rapport du GIEC.

Champ d'application 2

Les émissions de GES du champ d'application 2 sont des émissions indirectes de GES provenant de la production d'électricité consommée dans les établissements de Purolator, déclarées au moyen de méthodes fondées sur l'emplacement et le marché.

La consommation d'électricité est suivie au niveau de l'établissement au moyen des factures de services publics, et les données manquantes sont estimées à l'aide de données issues d'établissements comparables ou des intensités par province fournies par Ressources naturelles Canada (RNCa).

L'approche fondée sur le marché intègre les certificats d'énergie renouvelable afin de refléter notre stratégie d'approvisionnement en énergie. Les facteurs d'émission propres au réseau proviennent du plus récent Rapport d'inventaire national pour les provinces canadiennes et du plus récent eGRID¹² de l'EPA pour les sous-régions des É.-U. afin d'assurer l'exactitude à l'échelle régionale.

1. [ISO 14064-1](#)
2. [Le Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise](#)
3. [Global Logistics Emissions Council \(GLEC\) Framework](#) [disponible en anglais seulement]
4. [ISO 14064-3](#)
5. [Français - IPPC](#)
6. [Rapport d'inventaire national : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada](#)
7. [GHG Emission Factors Hub](#) [disponible en anglais seulement]
8. [Supply Chain GHG Emission Factors Based on USEEIO](#) [disponible en anglais seulement]
9. [ISO 14083](#)
10. [Ressources naturelles Canada](#)
11. [GHG Inventory Guidance](#) [disponible en anglais seulement]
12. [US EPA eGRID](#) [disponible en anglais seulement]

Champ d’application 3

Les sources d’émissions indirectes de GES sont quantifiées dans les catégories pertinentes du champ d’application 3, et sont calculées à l’aide de méthodes fondées sur les activités et les dépenses afin d’assurer une couverture complète de la chaîne de valeur de Purolator. Conformément à la norme de comptabilisation et de production de rapports de la chaîne de valeur des entreprises¹ (champ d’application 3) du Protocole des GES, Purolator a pris en considération toutes les catégories de rapports potentielles du champ d’application 3 lors de la détermination des limites de calcul. Sept catégories ont été exclues de la production de rapports en raison des facteurs suivants :

- Catégorie 8 (actifs loués en amont) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car les émissions de GES de nos immeubles et de notre équipement loués sont déjà incluses dans nos émissions de GES des champs d’application 1 et 2, conformément à l’approche de contrôle opérationnel.
- Catégorie 9 (transport et distribution en aval) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car nous ne vendons pas de produits qui sont expédiés ou entreposés par d’autres après les points de vente.
- Catégorie 10 (traitement des produits vendus) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car les produits que nous vendons (articles d’emballage comme les boîtes, les enveloppes et les pochettes) sont prêts à être utilisés et ne nécessitent pas de traitement ultérieur.
- Catégorie 11 (utilisation de produits vendus) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car l’utilisation de nos services d’expédition par les clients est déjà prise en compte dans nos émissions de GES des champs d’application 1 et 2. Nos produits d’emballage ne consomment pas de carburant ou d’électricité durant leur utilisation.
- Catégorie 13 (actifs loués en aval) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car nous ne louons pas d’actifs à d’autres entreprises.
- Catégorie 14 (franchises) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car nous ne possédons pas de franchises et n’en exploitons pas.
- Catégorie 15 (investissements) : Cette catégorie ne s’applique pas à Purolator, car nous ne sommes pas une institution financière et nous n’avons pas d’activités d’investissement qui relèvent du champ d’application 3, catégorie 15.

Les huit autres catégories sont jugées importantes et pertinentes pour la chaîne de valeur de Purolator.

Catégorie 1 (biens et services achetés) et catégorie 2 (biens d’équipement)

Ces catégories comprennent les émissions de GES en amont (cycle de vie des produits, du berceau à la porte de l’usine) provenant de la production de tous les produits tangibles et intangibles, comme les services de TI et l’entretien des immeubles, ainsi que les actifs à long terme comme les camions et les logiciels. Une approche fondée sur les dépenses est utilisée pour mettre en correspondance les données financières avec les codes du Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN). Les émissions de GES sont calculées à l’aide du modèle EEIO de l’EPA aux États-Unis, les prix d’achat en dollars américains de 2022 étant ajustés en fonction de l’inflation et des taux de change des devises à l’aide des données de la Banque du Canada et du Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

Catégorie 3 (émissions en amont provenant des carburants achetés)

Cette catégorie prend en considération l’extraction, la production et le transport de carburants et d’énergie qui ne sont pas déjà inclus dans les champs d’application 1 ou 2. Elle comprend les émissions de GES en amont pour les carburants et l’électricité, ainsi que les pertes liées au transport et à la distribution. Les émissions de GES sont calculées en multipliant les données sur la consommation par des facteurs régionaux issus du ministère de l’Environnement, de l’Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA)² et du modèle de cycle de vie GREET® (Greenhouse gases, Regulated Emissions, and Energy use in Technologies) du ministère de l’Énergie des États-Unis³. Les taux de perte liés au transport et à la distribution proviennent de la eGRID de l’EPA aux États-Unis et les estimations canadiennes proviennent du Rapport d’inventaire national.

Catégorie 4 (transport et distribution en amont)

Cette catégorie comprend les émissions indirectes de GES provenant des services de transport de tiers, y compris les services aériens, ferroviaires, routiers et de traversier, utilisés pour les mouvements entrants, sortants et entre établissements. Afin d’assurer l’exactitude des données et la transparence de la chaîne d’approvisionnement, Purolator utilise une méthodologie de hiérarchie des données composée de quatre niveaux :

- Niveau 1 : Données sur les émissions de GES ou sur le carburant primaire et la distance fournies par les prestataires pour les segments du premier et du dernier kilomètre assurés par les propriétaires-exploitants.
- Niveau 2 : Données sur les déplacements provenant du système de gestion des transports de Purolator combinées aux intensités propres aux fournisseurs.
- Niveau 3 : Données d’expédition détaillées provenant des systèmes internes, modélisées par EcoTransIT World. Cet outil fournit des calculs conformément au cadre du GLEC et aux normes ISO 14083 pour les activités de transport routier et par traversier en milieu de parcours.
- Niveau 4 : Les totaux cumulés des déplacements sont appliqués aux intensités du puits à la roue par défaut lorsque des renseignements à l’échelle des déplacements ne sont pas disponibles.

Les données sur les activités proviennent principalement des plateformes logistiques de Purolator ou des fournisseurs, et les facteurs d’émission sont mis à jour chaque année en fonction des dernières directives du GLEC.

Catégorie 5 (déchets produits par les opérations)

Cette catégorie comprend les émissions de GES provenant de l’élimination et du traitement des déchets opérationnels, comme la pellicule plastique, le carton, les matières organiques, le papier et les retailles de bois. Les émissions de GES sont calculées à l’aide d’une méthode fondée sur les activités selon laquelle le poids total des déchets est recueilli par les transporteurs dans plus de 90 % des établissements canadiens et multiplié par les facteurs propres aux matériaux du GHG Emission Factors Hub de l’EPA des États-Unis. Les données sur les déchets des établissements aux É.-U. ne sont pas incluses à l’heure actuelle en raison de leur disponibilité limitée et de leur caractère non significatif.

Catégorie 6 (déplacements professionnels)

Les déplacements professionnels couvrent le transport des employés dans des actifs autres que ceux de Purolator, y compris les vols, la location de voiture, le transport en commun et l’utilisation de véhicules personnels. Nous appliquons une méthode fondée sur la distance pour le transport aérien et les véhicules personnels

en utilisant les facteurs du Rapport d’inventaire national et de l’EPA. Pour les voitures de location et les taxis, une méthode fondée sur les dépenses est utilisée avec les facteurs ajustés de l’EEIO. Les activités liées aux déplacements proviennent de notre système interne de gestion des déplacements et les données sur les dépenses sont issues du grand livre général interne.

Catégorie 7 (navettage du personnel)

Les émissions de GES liées au navettage sont estimées à l’aide d’une approche fondée sur la distance pour les employés qui se déplacent entre leur domicile et leur lieu de travail principal. Les distances de navettage sont calculées à l’aide de la formule de Haversine en fonction des coordonnées géographiques. Les émissions totales de GES sont calculées en appliquant les facteurs de mode propres à la région du Rapport d’inventaire national et de l’EPA et en prenant en considération les modes de transport comme le travail à distance, la marche, l’autobus et la voiture, ainsi que la portion des véhicules zéro émission sur la route.

Catégorie 12 (traitement en fin de vie des produits vendus)

Cette catégorie comprend les émissions de GES provenant de l’élimination des emballages portant ou non une marque que nous vendons aux clients. Nous estimons ces émissions de GES à l’aide d’une méthode fondée sur les activités en utilisant le poids total des emballages achetés (à titre d’indication des emballages vendus) et en appliquant les facteurs d’émission propres aux matériaux fournis par l’EPA des États-Unis.

LIENS CLÉS

- [Déclaration de vérification des GES pour 2025](#)
[disponible en anglais seulement]

1. [GHG Protocol Corporate Value Chain \(Scope 3\) Standard](#) [disponible en anglais seulement]
2. [DEFRA](#) [disponible en anglais seulement]
3. [GREET – ministère de l’Énergie des É.-U.](#) [disponible en anglais seulement]

Divulgations relatives à la norme S2 de la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID)

Les divulgations sur le climat de Purolator sont préparées conformément à la norme S2 de la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID), qui est étroitement alignée sur la norme internationale d'information financière (IFRS) S2 et intègre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et l'approche structurée de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques, des indices de mesure et des cibles¹.

À titre de référence, les exigences en matière de divulgation de la norme S2 de la NCID sont résumées dans cet index et mises en correspondance avec les sections pertinentes du Rapport sur le développement durable 2025 et les documents connexes. Toutes les exigences en matière de divulgation se trouvent sur les sites Web du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID)² et de la Fondation IFRS³.

Section	Paragraphe(s) de référence	Résumé de la divulgation	Réponse de Purolator
Gouvernance	5	Processus, contrôles et procédures pour régir les risques et les possibilités liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10 Rapport sur le développement durable 2025, Gestion des risques, page 12 Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	6	Entité(s) ou personne(s) responsable(s) de la gouvernance des risques et des possibilités liés aux changements climatiques et rôles	Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10
Stratégie	8	Stratégie de gestion des risques et des possibilités liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10 Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	9 (a), 10 (a)	Risques et possibilités liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur les perspectives de l'entité	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	9 (b), 13 (a)	Effets actuels et prévus des risques et possibilités liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	9 (c)	Effets des risques et possibilités liés aux changements climatiques sur la stratégie et la prise de décisions, y compris tout plan de transition lié aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	9 (d), 15, 16	Répercussions financières actuelles et prévues des risques et des possibilités liés aux changements climatiques sur la planification financière à court, moyen et long terme	Les analyses qualitatives et quantitatives officielles des risques et des possibilités liés aux changements climatiques n'ont pas encore été réalisées.
	9 (e), 22 (a)	Résilience de la stratégie et du modèle d'affaires face aux incertitudes, aux risques et aux possibilités liés au climat	Les analyses qualitatives et quantitatives officielles des risques et des possibilités liés aux changements climatiques n'ont pas encore été réalisées.
	10 (b)	Préciser si les risques liés aux changements climatiques sont des risques physiques ou des risques de transition	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	10 (c), 10 (d)	Horizons temporels des répercussions liées au climat (court, moyen et long terme) et harmonisation avec les cycles de planification interne	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	13 (b)	Information sur la concentration des répercussions des risques et des possibilités liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	14	Information sur les réponses aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques dans la stratégie et la prise de décisions, y compris les objectifs liés aux changements climatiques, les mesures d'atténuation et d'adaptation et les plans de transition	Les analyses qualitatives et quantitatives officielles des risques et des possibilités liés aux changements climatiques n'ont pas encore été réalisées.
	22 (b)	Comment et quand l'analyse de scénarios a été effectuée	Purolator n'a pas encore effectué d'analyse de scénarios liés aux changements climatiques.

1. [Comparison of IFRS S2 Climate-related Disclosures with the TCFD recommendations](#) [disponible en anglais seulement]
2. [Les Normes canadiennes d'information sur la durabilité \(NCID 1 et NCID 2\) sont maintenant publiées](#)
3. [Access IFRS S2 Climate-related Disclosures](#) [disponible en anglais seulement]

Section	Paragraphe(s) de référence	Résumé de la divulgation	Réponse de Purolator
Gestion des risques	24, 25	Façon dont les risques et les possibilités liés aux changements climatiques sont cernés, évalués, hiérarchisés et surveillés	Rapport sur le développement durable 2025, Gestion des risques, page 12 Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
	27	Indices de mesure et cibles qui déterminent le rendement relatif aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48
	28, 29 (a)	Indices de mesure intersectoriels et propres à l'industrie, y compris les indices de mesure des émissions de GES, ainsi que les objectifs liés aux changements climatiques et les indices de mesure du progrès utilisés.	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	29 (b), 29 (c), 29 (d)	Catégories d'indices de mesure intersectoriels d'actifs ou d'activités commerciales vulnérables face aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques	Les risques et les possibilités liés aux changements climatiques n'ont pas encore été quantifiés.
	29 (e)	Catégories d'indices de mesure intersectoriels de dépenses en capital, de financement ou d'investissements déployés pour gérer les risques et les possibilités liés aux changements climatiques	Les dépenses en capital liées à la feuille de route de décarbonisation des GES de Purolator sont suivies de près à l'interne. Cette information est confidentielle.
	29 (f)	Catégories d'indices de mesure intersectoriels des prix internes du carbone	Purolator n'utilise pas de tarification interne du carbone.
	29 (g)	Catégories d'indices de mesure intersectoriels de rémunération	Les progrès menés dans le cadre de nos initiatives de décarbonisation des GES sont inclus dans notre programme de primes annuelles (PPA). Les indices de mesure et les pourcentages exacts de la rémunération des cadres supérieurs sont confidentiels.
	32	Indices de mesure pertinents selon l'industrie associés aux sujets de divulgation des normes IFRS S2 et NCID 2	Divulgations relatives au Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
	33	Information sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs liés aux changements climatiques, y compris toute cible d'émission de GES	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30
	34	Information sur la façon dont les objectifs liés au climat sont établis et surveillés	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30
	35	Tendances et rendement par rapport aux objectifs liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30
	36 (a)	Gaz à effet de serre couverts par les objectifs liés aux changements climatiques	Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	36 (b)	Champs d'application des émissions de GES couverts par les objectifs liés aux changements climatiques	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	36 (c)	Si les objectifs liés aux changements climatiques sont des objectifs d'émissions brutes ou nettes de GES	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30
Indices de mesure et objectifs	36 (d)	Approche de décarbonisation sectorielle utilisée pour définir une stratégie en matière de climat	Purolator n'a pas utilisé l'approche de décarbonisation sectorielle pour établir ses objectifs en matière d'émissions de GES.
	36 (e)	Utilisation prévue des crédits de carbone pour les objectifs liés aux changements climatiques	Purolator s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des champs d'application 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 2020, et à compenser les 10 % restants par l'achat de crédits de carbone.

Index de la Global Reporting Initiative (GRI)

Les divulgations effectuées par Purolator au titre de la Global Reporting Initiative (GRI) sont préparées conformément aux normes de la GRI¹ et reflètent notre approche de recensement, de gestion et de déclaration des répercussions importantes en matière d'ESG. Cet index précise l'emplacement de chaque divulgation applicable dans le Rapport sur le développement durable 2025 et les documents connexes; les omissions sont signalées lorsque cela est permis.

GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
2-1	Détails organisationnels	Les Investissements Purolator ltée (Purolator) est une entité incorporée privée détenue par Postes Canada (91 %), Rainmaker Investments Inc. (7 %) et d'autres entreprises (2 %). Le siège social de Purolator est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada. Purolator exploite plus de 190 immeubles au Canada et aux États-Unis, notamment des centres de tri, des dépôts, des centres d'expédition et des bureaux. Rapport sur le développement durable 2025, À propos de Purolator, page 5
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'entreprise	Les entités incluses sont Purolator Inc. et Purolator International. À moins d'indication contraire, les divulgations ne comprennent pas les filiales de Purolator Williams PharmaLogistique Inc. et Livingston International Inc. Rapport annuel 2025 de la Société canadienne des postes, Secteur Purolator, page 95
2-3	Période de rapport, fréquence et point de contact	Date de publication : 18 août 2026 Les renseignements fournis dans cette divulgation couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Purolator vise à publier son rapport sur le développement durable et son index de la divulgation chaque année. Rapport sur le développement durable 2025, À propos de ce rapport, page 4 Nous contacter
2-4	Réaffirmation des informations	Nous avons redéfini les données liées à notre inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2020, 2023 et 2024 en raison des nouveaux renseignements disponibles, de la mise à jour des facteurs d'émission utilisés et de l'inclusion d'autres activités du champ d'application 3. Par conséquent, les émissions totales de GES ont augmenté de 8,2 % pour 2020 (année de référence), de 1,3 % pour 2023 et de 5,4 % pour 2024.
2-5	Vérification externe	Conformément au cadre de production de rapports sur le développement durable de Purolator (réservé à l'usage interne), nos émissions de GES sont vérifiées chaque année par un vérificateur tiers indépendant. Déclaration de vérification des GES pour 2025 [disponible en anglais seulement]

1. [Normes de la GRI](#)

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Aucun changement important n'a été apporté à nos activités, à notre chaîne de valeur ou à nos relations d'affaires au cours de l'année couverte par le rapport. Rapport sur le développement durable 2025, À propos de Purolator, page 5 Historique de Purolator et faits sur l'entreprise Nos activités
2-7	Membres du personnel	Les données fournies reflètent l'effectif au 31 décembre 2025. Employés à temps plein : 12 098 Employés à temps partiel : 2 207 Employés occasionnels ou temporaires : 62 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Au 31 décembre 2025, le nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs occasionnels et des propriétaires-exploitants, était de 587 personnes.
2-9	Structure et composition du système de gouvernance	Direction et gouvernance de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Direction et gouvernance de Purolator
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le président du conseil d'administration ne fait pas partie de la direction de Purolator. Direction et gouvernance de Purolator
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des répercussions	Direction et gouvernance de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10 Importance relative Engagement des intervenants

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
2-13	Délégation des responsabilités pour la gestion des répercussions	Les équipes du Service juridique et des Finances de Purolator tiennent à jour et révisent régulièrement notre politique de délégation de pouvoirs (réservée à l'usage interne), qui est approuvée par le Conseil d'administration, établit les approbateurs et les limites d'approbation et affecte des intervenants aux prises de décisions concernant Purolator Inc., Purolator International et Livingston International Inc. Direction et gouvernance de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10 Importance relative
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans les rapports sur la durabilité	Le rapport annuel sur le développement durable de Purolator est examiné et approuvé par le Conseil d'administration, y compris le président et chef de la direction. Rapport sur le développement durable 2025, Gouvernance et gestion du développement durable, page 10
2-15	Conflits d'intérêts	Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12 Code de déontologie et d'éthique de Purolator
2-16	Communication des préoccupations majeures	Les préoccupations majeures sont présentées chaque trimestre aux réunions du Conseil d'administration et à celles des comités du Conseil. Les préoccupations majeures sont également transmises au Conseil et au président du Conseil, au besoin, selon la gravité et l'urgence. Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Direction et gouvernance de Purolator
2-18	Évaluation du rendement de l'organe de gouvernance le plus élevé	Mandat du Conseil d'administration de Purolator
2-19	Politiques de rémunération	Charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération Rapport sur le développement durable 2025, Récompenses des employés, page 19
2-20	Procédure de détermination de la rémunération	Charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération Rapport sur le développement durable 2025, Récompenses des employés, page 19

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Les renseignements sont confidentiels.
2-22	Énoncé de la stratégie de développement durable	Rapport sur le développement durable 2025, Message du président et chef de la direction, page 2 Rapport sur le développement durable 2025, Message du président du Conseil d'administration, page 3
2-23	Engagements en matière de politique	Code de déontologie et d'éthique de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12
2-24	Intégration des engagements en matière de politique	Code de déontologie et d'éthique de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12
2-25	Processus pour remédier aux répercussions négatives	Tous les employés syndiqués ont accès à une procédure d'arbitrage des griefs exécutoire dans le cadre de leur convention collective. Ce processus est exigé par la loi et s'applique à l'arbitrage de tout litige lié à l'emploi, y compris la contestation de la fin de la relation d'emploi elle-même. Politique de signalement de Purolator Code de déontologie et d'éthique de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12
2-26	Mécanismes pour demander des conseils et soulever des préoccupations	Politique de signalement de Purolator Code de déontologie et d'éthique de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12
2-27	Conformité aux lois et règlements	Pour l'année 2025, Purolator n'a eu aucun cas significatif connu de non-conformité à la législation et à la réglementation. Tout cas de non-conformité est signalé chaque trimestre au Conseil d'administration et au comité de vérification. Aucun cas n'a été signalé en 2025. Code de déontologie et d'éthique de Purolator Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
2-28	Adhésion à des associations	La liste ci-dessous, non exhaustive, répertorie les associations au sein desquelles Purolator joue un rôle important. Purolator accorde une grande importance à sa participation à toutes les associations, y compris celles qui ne sont pas indiquées ci-dessous. Affaires et gouvernance : • Alliance canadienne du camionnage (ACC) • Ontario Trucking Association (OTA) • Customs-Trade Partnership Against Terrorism (CTPAT) • Partenaires en protection (PEP) • National Association of Fleet Administrators (NAFA) • Association du transport aérien international (IATA) • Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) • Canadian Marketing Association (CMA) • Association des transitaires internationaux canadiens (ATIC) • International Air Cargo Association (TIACA) • Air Forwarders Association (AFA) • Maple Business Council • Reverse Logistics Association (RLA) • U.S. Transportation Security Administration (TSA) • U.S. Transportation & Logistics Council (TLC) • Infrastructure Health & Safety Association – Ontario (IHSA) Environnement : • Pembina Institute – Business Renewables Centre (BRC) • Pembina Institute – Urban Delivery Solutions Initiative (UDSI) • Conseil sur la carboneutralité de la Chambre de commerce du Canada • Mobilité électrique Canada (MÉC) • Advanced Clean Transport (ACT) – Fleet Forum • Chambre de commerce de l’Ontario • Chambre de commerce France-Canada • Circular Materials – Groupe de travail sur programme d’accès aux matériaux Enjeux sociaux : • Centre canadien pour la diversité et l’inclusion • Women in Trucking Association (WTA)
2-29	Approche de l’implication des parties prenantes	Engagement des intervenants
2-30	Accords de négociation collective	Engagement des intervenants Rapport annuel 2025 de la Société canadienne des postes , Secteur Purolator, page 110

GRI 3 : Enjeux pertinents 2021

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-1	Processus de détermination des enjeux pertinents	Importance relative Engagement des intervenants
3-2	Liste des enjeux pertinents	Engagement des intervenants
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Les détails sur la gestion de chaque enjeu pertinent sont donnés dans les sections pertinentes du Rapport sur le développement durable et précisés dans ce document.

GRI 201 : Performance économique 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, À propos de Purolator, page 5
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Le Rapport annuel de la Société canadienne des postes est préparé pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2025 pour la Société et sa filiale : Les Investissements Purolator ltée (Purolator). Rapport annuel 2025 de la Société canadienne des postes, Secteur Purolator, page 126
201-2	Implications financières et autres risques et occasions dus au changement climatique	Divulgations relatives à la norme S2 de la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) Rapport sur le développement durable 2025, Possibilités et risques liés aux changements climatiques, page 31
201-3	Obligations des régimes à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Purolator parraine des régimes de retraite d'employés horaires (prestations déterminées [PD]) et salariés (PD et à cotisations déterminées [CD]). Purolator offre également un régime de retraite à CD supplémentaire pour les cadres supérieurs (régime de retraite supplémentaire à cotisations déterminées de la haute direction [RRCD de la haute direction]). Tous les régimes à PD sont financés au moyen d'actifs détenus en fiducie et séparés légalement des actifs généraux de Purolator. Les actifs des régimes à PD sont gérés par CIBC Mellon tandis que les actifs des régimes à CD sont gérés par la Sun Life, et des fiducies distinctes sont gérées pour chaque régime à PD. Les prestations de retraite sont payées à partir des actifs des régimes et non des ressources financières générales de Purolator. Au 31 décembre 2025, le régime de retraite des employés horaires à PD et la composante à PD du régime de retraite des employés salariés étaient entièrement financés au titre du passif à long terme et du passif de solvabilité. Si une évaluation actuarielle future révèle un déficit dans un régime à PD, Purolator devra effectuer des paiements spéciaux conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. Pour la composante à CD du régime de retraite des employés salariés, le passif est toujours égal à l'actif; par conséquent, aucun déficit ne peut survenir. La participation au programme à PD est basée sur l'admissibilité au programme, en fonction de la convention collective respective. Purolator offre une participation obligatoire au régime à CD aux employés admissibles et verse une cotisation de contrepartie équivalant à 100 % de la première tranche de 3 % des cotisations facultatives des employés, à compter du 1^{er} janvier 2025. Les employés peuvent également verser des cotisations facultatives jusqu'à un maximum de 8,5 % de leurs gains par tranches de 0,5 %.
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	En 2025, Purolator a reçu plus de 1,5 million de dollars en incitatifs liés au développement durable pour son projet d'électrification du parc de véhicules électriques et son infrastructure de recharge des véhicules électriques au pays dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro de Ressources naturelles Canada (RNCa). Purolator a également reçu plus de 60 000 \$ grâce à la production et à la vente de crédits de carbone en vertu de la Low Carbon Fuel Standard de la Colombie-Britannique et du Règlement sur les combustibles propres du gouvernement du Canada. Les fonds ont été réinvestis dans son programme d'électrification. Rapport sur le développement durable 2025, Partenariats en matière d'électrification, page 32

GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Les dons et les collectes de fonds dans le cadre du programme Blitz contre la faim de Purolator sont des enjeux importants qui ont une incidence économique indirecte sur Purolator. Rapport sur le développement durable 2025, Collectivités, pages 38 à 45
203-1	Investissements dans les infrastructures et le mécénat	Rapport sur le développement durable 2025, Étude de cas : Réutiliser nos actifs pour lutter contre l'insécurité alimentaire, page 42 Rapport sur le développement durable 2025, Nourrir les collectivités du Nord, page 44
203-2	Répercussions économiques indirectes importantes	Le réseau logistique de Purolator contribue indirectement à l'activité économique en permettant le transport efficace des marchandises et en soutenant la continuité de la chaîne d'approvisionnement, l'accès aux marchés et l'efficacité opérationnelle partout au Canada, y compris dans les régions éloignées et mal desservies. Le soutien logistique en nature offert aux organismes partenaires dans le cadre du programme Blitz contre la faim de Purolator réduit les coûts de transport. Rapport sur le développement durable 2025, À propos de Purolator, page 5 Rapport sur le développement durable 2025, Nourrir les collectivités du Nord, page 44

GRI 302 : Énergie 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Électrification de notre parc de véhicules, page 32 Rapport sur le développement durable 2025, Électricité renouvelable, page 33 Rapport sur le développement durable 2025, Carburants renouvelables, page 34 Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité opérationnelle dans nos établissements, page 35 Politique environnementale de l'entreprise
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48
302-2	Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	Purolator a cerné des activités pertinentes en amont et en aval pour lesquelles la consommation énergétique se situe en dehors de ses limites opérationnelles; toutefois, il n'existe actuellement pas de données fiables sur la consommation énergétique en fonction des activités émanant des partenaires de la chaîne de valeur pour calculer la consommation énergétique en joules. Bien que les émissions de GES du champ d'application 3 soient divulguées conformément au Protocole des GES et à la norme ISO 14064-1, ces méthodes ne fournissent pas suffisamment d'information pour estimer la consommation énergétique externe.
302-3	Intensité énergétique	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48 L'intensité énergétique indiquée comprend l'énergie consommée à Purolator seulement.
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité des routes et des transports, page 33 Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité opérationnelle dans nos établissements, page 35 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48 La consommation totale d'énergie a augmenté d'une année à l'autre, principalement en raison de l'expansion des activités opérationnelles et de la croissance de l'entreprise qui ont compensé les économies d'énergie réalisées grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	Bien que Purolator ne quantifie pas actuellement les réductions énergétiques individuelles, elle met en œuvre différentes initiatives visant à réduire la distance parcourue inutilement, à optimiser l'utilisation des actifs et à améliorer le rendement énergétique de ses établissements. Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité des routes et des transports, page 33 Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité opérationnelle dans nos établissements, page 35

GRI 305 : Émissions 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Politique environnementale de l'entreprise
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (champ d'application 2)	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 47 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
305-4	Intensité des émissions de GES	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)
305-5	Réduction des émissions de GES	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30 Rapport sur le développement durable 2025, Électrification de notre parc de véhicules, page 32 Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité des routes et des transports, page 33 Rapport sur le développement durable 2025, Électricité renouvelable, page 33 Rapport sur le développement durable 2025, Carburants renouvelables, page 34 Rapport sur le développement durable 2025, Amélioration de l'efficacité opérationnelle dans nos établissements, page 35 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48 Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Purolator n'est pas un producteur, un importateur ou un exportateur de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).
305-7	Oxydes d'azote (NO _x), oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Bien que le parc de véhicules de Purolator émette des oxydes d'azote (NO_x), des oxydes de soufre (SO_x) et des particules atmosphériques (PM₁₀) par la combustion de diesel et d'essence, nous ne quantifions actuellement pas ces polluants. Nous continuerons de travailler à quantifier nos polluants atmosphériques dans nos prochains inventaires. Dans nos établissements, nous travaillons activement à trouver des façons de réduire les polluants liés à l'énergie et à la consommation de carburant, notamment grâce à l'utilisation de chariots élévateurs à fourches électriques et d'énergie renouvelable dans nos établissements. Des évaluations de la qualité de l'air intérieur sont réalisées au besoin dans les établissements de Purolator pour garantir que les polluants atmosphériques demeurent dans les normes acceptées, conformément à la norme ANSI/ASHRAE 62.1-2022 – Ventilation and Accepted Indoor Air Quality.

GRI 306 : Effluents et déchets 2020

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37 Politique environnementale de l'entreprise Le programme de transport de marchandises dangereuses de Purolator constitue un élément central de notre cadre de sécurité, de gestion des risques et de protection de l'environnement. Il assure un transport sécuritaire, conforme et responsable des matières réglementées dans l'ensemble de notre réseau, conformément aux exigences fédérales et provinciales, y compris le Règlement sur le transport de marchandises dangereuses (RTMD) pour le transport routier et les Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous sommes également autorisés à transporter des matières radioactives conformément aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37 Notre approche de gestion des marchandises dangereuses met l'accent sur la prévention, la préparation et l'amélioration continue. Nous évaluons et révisons régulièrement nos formations, nos politiques et nos procédures afin de tenir compte des changements réglementaires, des enseignements tirés de nos activités et des risques émergents. Une équipe de spécialistes des marchandises dangereuses certifiés assure une supervision de première ligne et apporte son expertise technique afin de contribuer à réduire les incidents, à limiter l'impact environnemental et à renforcer la confiance des clients. Purolator souscrit également les assurances nécessaires pour le transport des marchandises dangereuses, renforçant ainsi son engagement envers la sécurité et la conformité. En 2025, nous avons amélioré la surveillance des rapports sur les déchets dangereux afin d'atteindre une couverture complète pour tous les établissements de Purolator. Cette visibilité accrue permet d'assurer une gestion plus efficace des déchets et la conformité réglementaire. En outre, Purolator a introduit de nouveaux modules de sensibilisation aux marchandises dangereuses, spécialement conçus pour les postes de première ligne et de direction, y compris les conducteurs, les courriers, les trieurs, les équipes de vente au détail et les gestionnaires de personnel. En mettant l'accent sur les risques, les responsabilités et les points de décision les plus pertinents pour chaque fonction, ces modules permettent d'améliorer la manutention sécuritaire, la reconnaissance des marchandises dangereuses et les procédures appropriées de transmission à une instance supérieure et de production de rapports. En 2025, plus de 5 700 employés et plus de 180 gestionnaires ont été formés à l'aide des modules de sensibilisation. En adaptant les contenus de formation aux tâches concrètes, Purolator a renforcé la sensibilisation du personnel de première ligne et amélioré l'uniformité de l'identification et de la gestion des risques liés aux marchandises dangereuses sur l'ensemble du réseau.
306-3	Déchets générés	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Rapport sur le développement durable 2025, Économie circulaire et déchets, page 37 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 48

GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Approvisionnement responsable, page 13 Code de conduite des fournisseurs Politique environnementale de l'entreprise
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide des critères environnementaux	Rapport sur le développement durable 2025, Approvisionnement responsable, page 13
308-2	Répercussions environnementales négatives dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2025, Approvisionnement responsable, page 13

GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Rapport sur le développement durable 2025, Santé et bien-être, pages 21 à 23 Politique de santé et de sécurité Politique de santé et de sécurité psychologiques Purolator applique également une politique de sécurité des conducteurs (réservée à l'usage interne) et un protocole d'intervention d'urgence (réservé à l'usage interne), que l'entreprise communique aux employés.
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	En tant qu'employeur sous réglementation fédérale, Purolator respecte les lois fédérales en matière de santé et de sécurité, comme le Code canadien du travail et le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. En outre, Purolator respecte les lois appliquées par les ministères des Transports provinciaux et les commissions des accidents du travail. Tous les employés, les entrepreneurs, les établissements et les lieux de travail de Purolator sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fait l'objet de vérifications internes et externes. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Politique de santé et de sécurité
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Purolator a mis en place le programme de prévention des risques qui vise à décrire la façon dont Purolator développe, met en place et surveille son programme de prévention des risques, conformément aux exigences du <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i> (RCSST). Le programme de prévention des risques comprend un plan de mise en œuvre et une méthode de recensement et d'évaluation des risques, et prend en compte les risques en lien avec l'ergonomie, les mesures préventives, la formation pour les employés et l'évaluation du programme de prévention des risques. Cette procédure s'applique à tous les employés, à toutes les installations et à tous les lieux de travail de Purolator. Purolator a mis en place une procédure de signalement des blessures et des situations dangereuses en milieu de travail afin de veiller à ce que les employés reçoivent un traitement approprié pour les blessures subies dans le cadre de leur travail et de veiller à ce que les accidents soient signalés et fassent l'objet d'une enquête afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20
403-3	Services de santé au travail	Purolator offre aux employés un accès à des services de santé et sécurité au travail par l'entremise de professionnels de la santé et de la sécurité à l'interne et de prestataires externes, en soutenant la prévention des blessures, la surveillance de la santé, l'intervention précoce, le soutien en matière d'ergonomie et la mise en œuvre de programmes de retour au travail, conformément à son système de gestion de la santé et de la sécurité au travail et à la Politique de santé et de sécurité psychologiques. Dans son plus grand établissement, à savoir le centre de tri national de l'Ontario (NHO), Purolator emploie une infirmière en santé du travail. Cette infirmière autorisée fournit les premiers soins et aide au triage si des soins médicaux sont nécessaires. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Rapport sur le développement durable 2025, Santé et bien-être, pages 21 à 23 Politique de santé et de sécurité psychologiques

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Purolator permet la participation et la consultation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail par l'entremise des comités de santé et sécurité au travail et des représentants en santé et sécurité dans les établissements d'exploitation, ainsi que d'un comité national mixte d'orientation en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs et leurs représentants participent au recensement et à l'évaluation des risques, aux enquêtes sur les incidents ainsi qu'à l'élaboration et à l'examen des politiques et procédures en matière de santé et de sécurité. L'information sur la santé et la sécurité est communiquée au moyen de réunions régulières, de formations et de canaux internes, et les employés sont invités à signaler leurs préoccupations sans crainte de représailles, conformément à la politique de santé et de sécurité de Purolator. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Politique de santé et de sécurité Politique de santé et de sécurité psychologiques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2025, Formation, page 17 Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur le développement durable 2025, Santé et bien-être, pages 21 à 23 Politique de santé et de sécurité psychologiques
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Purolator applique des exigences en matière de santé et sécurité aux entrepreneurs et aux fournisseurs de services, en s'appuyant sur des processus d'évaluation des risques, d'orientation, de supervision et de mesures correctives, conformément à son système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Politique de santé et de sécurité
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	Tous les employés, les entrepreneurs, les établissements et les lieux de travail de Purolator sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Politique de santé et de sécurité
403-9	Accidents du travail	Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 47
403-10	Maladie ou blessure professionnelle	Purolator consigne et surveille les maladies ou blessures professionnelles des employés conformément aux lois et procédures internes applicables. Il n'y a eu aucun décès en raison d'une maladie ou blessure professionnelle durant la période visée par le rapport. Les troubles musculo-squelettiques ont été le principal type de maladie ou blessure diagnostiquée; les risques ont été recensés et gérés dans le cadre du programme de prévention des risques. Les maladies ou blessures professionnelles des travailleurs non employés ne font pas l'objet d'un suivi et sont signalées à l'employeur ou à l'organisme pertinent, le cas échéant.

GRI 404 : Formation et éducation 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Gestion des talents, pages 16 à 19
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	En 2025, Purolator a offert en moyenne 11 heures de formation par employé, calculées en fonction du nombre total d'heures de formation offertes aux employés durant la période couverte par le rapport. Le nombre moyen d'heures de formation par sexe et par catégorie d'employés est confidentiel. Rapport sur le développement durable 2025, Gestion des talents, pages 16 à 19
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2025, Gestion des talents, pages 16 à 19
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Tous nos employés font l'objet d'une évaluation en milieu d'année et d'une évaluation annuelle du rendement et du développement professionnel.

GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA), pages 24 à 26 Code de déontologie et d'éthique de Purolator Purolator se conforme aux initiatives régies par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Purolator applique également une politique relative à l'équité et à la diversité en matière d'emploi (à usage interne seulement).
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport sur le développement durable 2025, Diversité, équité, inclusion et appartenance (DÉIA), page 25 Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 47 Purolator ne divulgue actuellement aucun renseignement sur la diversité par groupe d'âge en raison de considérations relatives à la vie privée des employés; par conséquent, ces renseignements sont omis, conformément aux exigences de la GRI.
405-2	Coefficient de comparaison du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	Purolator ne divulgue actuellement pas le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes en raison des limites du système de données et de la méthodologie dans l'ensemble des catégories d'employés et des structures de rémunération; cette divulgation est donc omise, conformément aux exigences de la GRI.

GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	La liberté d'association et la négociation collective sont importantes pour Purolator, qui négocie de bonne foi avec trois syndicats reconnus, soit les Teamsters, l'Alliance de la fonction publique du Canada et Unifor. Nous communiquons régulièrement par l'entremise de comités mixtes et de réunions sur le terrain. Tous les employés syndiqués sont soutenus par les politiques des RH applicables. Rapport annuel 2025 de la Société canadienne des postes , Secteur Purolator, page 110
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Nous ne connaissons actuellement aucun secteur d'activité ou aucun fournisseur pour lequel le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être considéré comme étant en péril.

GRI 408 : Travail des enfants 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Prévention du travail forcé et du travail des enfants, page 13 Rapport 2025 de Purolator sur le travail forcé et le travail des enfants
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail des enfants	Rapport sur le développement durable 2025, Prévention du travail forcé et du travail des enfants, page 13 Rapport 2025 de Purolator sur le travail forcé et le travail des enfants

GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Prévention du travail forcé et du travail des enfants, page 13 Rapport 2025 de Purolator sur le travail forcé et le travail des enfants
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Rapport sur le développement durable 2025, Prévention du travail forcé et du travail des enfants, page 13 Rapport 2025 de Purolator sur le travail forcé et le travail des enfants

GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2017

Numéro du document	Exigences	Réponse de Purolator
3-3	Gestion des enjeux pertinents	Rapport sur le développement durable 2025, Conduite éthique, page 12 Les employés, les clients et les fournisseurs de Purolator comptent sur nous pour traiter leurs renseignements personnels de façon responsable, et nous respectons cette obligation avec diligence. En tant qu'entité sous réglementation fédérale, nous sommes assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et maintenons un programme de gestion de la protection de la vie privée. Ce programme comprend une approche fondée sur les risques en matière de protection de la vie privée, des révisions régulières des politiques et des procédures, une formation obligatoire pour les employés sur la protection de la vie privée et les documents, et le recours à des évaluations des incidences sur la vie privée, si nécessaire. La supervision de notre programme de protection de la vie privée est dirigée par notre responsable de la protection de la vie privée. Nous protégeons les renseignements personnels que nous recueillons contre la perte, le vol ou l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés. L'accès aux renseignements personnels dans nos systèmes est restreint et limité au personnel désigné. Notre Politique de confidentialité est accessible au public et nous surveillons continuellement la conformité aux exigences de protection des données dans l'ensemble de nos activités. En 2025, nous avons continué de renforcer notre programme de gestion de la protection de la vie privée grâce à l'amélioration de la formation, l'engagement des employés, la mise à jour des politiques et l'amélioration des processus d'atténuation des risques en matière de protection de la vie privée. Les employés suivent régulièrement des formations sur la conformité en matière de protection de la vie privée ainsi que des formations ciblées en fonction des besoins du service. Nous partageons également des mises à jour régulières sur les nouvelles lois et exigences en matière de protection de la vie privée au moyen de bulletins d'information, de communications sur l'intranet et de réunions d'équipe. Politique de confidentialité de Purolator Code de déontologie et d'éthique de Purolator
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Purolator n'a pas reçu de plaintes importantes au sujet de violations de la vie privée des clients et de pertes de données. L'équipe de la protection de la vie privée participe activement à la détermination et à la surveillance des risques pour la vie privée et à la production de rapports sur ceux-ci afin d'assurer la visibilité et la mise en œuvre de mesures adéquates d'atténuation des risques en réponse aux menaces et aux tendances en matière de cybersécurité. Politique de confidentialité de Purolator

Divulgations relatives au Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

Les divulgations de Purolator relatives au Sustainability Accounting Standards Board (SASB) sont préparées conformément aux normes du SASB¹ pour les secteurs du transport de fret aérien, de la logistique et du transport routier (version 2023-12). Le présent index identifie l'information divulguée par Purolator pour chaque indice de mesure applicable du SASB et fournit des références aux

sections pertinentes du Rapport sur le développement durable 2025 et aux documents connexes. Lorsqu'un indice de mesure n'est pas applicable, n'a pas encore fait l'objet d'un suivi ou a fait l'objet d'une divulgation équivalente, cela est indiqué en conséquence.

Fret aérien et logistique (TR-AF)

Sujet	Code	Indice de mesure	Réponse de Purolator
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	TR-AF-110 a.1	Émissions mondiales brutes du champ d'application 1	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48 Déclaration de vérification des GES pour 2025 [disponible en anglais seulement]
	TR-AF-110 a.2	Discussion sur la stratégie ou le plan à court et à long terme de gestion des émissions du champ d'application 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse du rendement par rapport à ces cibles	Rapport sur le développement durable 2025, Changements climatiques et émissions de GES, pages 29 et 30
	TR-AF-110 a.3	Carburant consommé par (1) transport routier, pourcentage de (a) gaz naturel et de (b) carburant renouvelable, et par (2) transport aérien, pourcentage de (a) carburant de remplacement et de (b) carburant durable	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48
Qualité de l'air	TR-AF-120 a.1	Les émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) NO _x (à l'exclusion du N ₂ O), (2) SO _x et (3) particules (PM ₁₀)	Voir la réponse pour la GRI 305-7
Pratiques de travail	TR-AF-310 a.1	Pourcentage de conducteurs classés comme des entrepreneurs indépendants	9,7 %
	TR-AF-310a.2	Le montant total des pertes monétaires résultant des procédures judiciaires associées aux infractions au droit du travail.	L'équipe des Relations du travail de Purolator a mis en place des mécanismes de résolution des litiges en lien avec le droit du travail et nos conventions collectives. Ce processus est appliqué dans tous les cas de litige et a toujours mené à une résolution complète et finale. Nous ne sommes au courant d'aucune infraction au droit du travail.
Santé et sécurité de la main-d'œuvre	TR-AF-320 a.1	(1) Taux total d'incidents à déclaration obligatoire et (2) taux de décès pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 47 Les indices de mesure de la santé et de la sécurité divulgués concernent exclusivement les employés de Purolator. Les entrepreneurs sont responsables du signalement et de la gestion des incidents impliquant leur personnel respectif.

1. [Normes du SASB](#) [disponibles en anglais seulement]

Sujet	Code	Indice de mesure	Réponse de Purolator
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	TR-AF-430 a.2	Empreinte totale de gaz à effet de serre (GES) pour tous les modes de transport	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, pages 47 et 48
	TR-AF-430 a.3	Discussion sur les politiques et les stratégies pour déterminer, évaluer et gérer les risques de perturbation des activités associés à la sécurité des transporteurs en sous-traitance	Tous les transporteurs en sous-traitance doivent respecter notre politique de santé et sécurité et les protocoles de santé et sécurité lorsqu'ils conduisent des véhicules dans nos dépôts et nos établissements. Nous collaborons avec nos transporteurs pour veiller à ce que tout le monde soit en sécurité au travail. Dans cette optique, nous coopérons afin de réduire au minimum le risque de blessures pour les employés de Purolator et des transporteurs, ainsi que le risque de collisions de véhicules à moteur et de dommages matériels. Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20
Gestion des accidents et de la sécurité	TR-AF-540 a.1	Description de la mise en œuvre et des résultats d'un système de gestion de la sécurité	Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20
	TR-AF-540 a.2	Nombre d'accidents aéronautiques	Ne s'applique pas, car Purolator n'exploite pas d'avions. Les services de transport de fret aérien sont assurés par des partenaires contractuels.
	TR-AF-540 a.3	Nombre d'accidents et d'incidents de la route	15,87 collisions de véhicules à moteur par 100 000 heures de conduite sur la route
Indice de mesure des activités	TR-AF-000.A	Tonnes-kilomètres payantes pour : (1) transport routier et (2) transport aérien	Ces renseignements ne font pas encore l'objet d'un suivi ou ne sont pas disponibles.
	TR-AF-000.B	Facteur de charge pour : (1) transport routier et (2) transport aérien	Ces renseignements ne font pas encore l'objet d'un suivi ou ne sont pas disponibles.
	TR-AF-000.C	Nombre d'employés et de conducteurs de camion	Rapport sur le développement durable 2025, Rendement en matière de développement durable de 2025, page 47

Transport routier (TR-RO)

Sujet	Code	Indice de mesure	Réponse de Purolator
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	TR-RO-110a.1	Émissions mondiales brutes du champ d'application 1	Voir la réponse pour TR-AF-110a.1.
	TR-RO-110a.2	Discussion sur la stratégie ou le plan à court et à long terme de gestion des émissions du champ d'application 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse du rendement par rapport à ces cibles	Voir la réponse pour TR-AF-110a.2.
	TR-RO-110a.3	(1) Consommation totale de carburant, (2) pourcentage de gaz naturel et (3) pourcentage de carburant renouvelable	Voir la réponse pour TR-AF-110a.3.
Qualité de l'air	TR-RO-120a.1	Les émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) NO _x (à l'exclusion du N ₂ O), (2) SO _x et (3) particules (PM ₁₀)	Voir la réponse pour TR-AF-120a.1.
Santé et sécurité de la main-d'œuvre	TR-RO-320a.1	(1) Taux total d'incidents à déclaration obligatoire et (2) taux de décès pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels	Voir la réponse pour TR-AF-320a.1.
	TR-RO-320a.2	(1) Taux de roulement volontaire et (2) taux de roulement involontaire pour tous les employés	Taux de roulement en 2025 : 11,9 % Ces données couvrent tous les employés, syndiqués et non-syndiqués, jusqu'au niveau de la direction.
	TR-RO-320a.3	Description de l'approche de gestion des risques pour la santé des conducteurs à court terme et à long terme	Rapport sur le développement durable 2025, Santé et sécurité, page 20 Rapport sur le développement durable 2025, Santé et bien-être, pages 21 à 23
Gestion des accidents et de la sécurité	TR-RO-540 a.1	Nombre d'accidents et d'incidents de la route	Voir la réponse pour TR-AF-540a.3.
	TR-RO-540 a.3	(1) Nombre et (2) volume global de déversements et de rejets dans l'environnement	Déversements et rejets dans l'environnement en 2025 : 20 Le volume n'est pas divulgué en raison des limites de données. En effet, le nettoyage retire toutes les matières dans les systèmes de confinement, ce qui empêche une quantification précise.
Indice de mesure des activités	TR-RO-000.A	Tonnes-kilomètres payantes	Voir la réponse pour TR-AF-000.A.
	TR-RO-000.B	Facteur de charge	Voir la réponse pour TR-AF-000.B.
	TR-RO-000.C	Nombre d'employés et de conducteurs de camion	Voir la réponse pour TR-AF-000.C.



Purolator est un fournisseur de pointe de solutions intégrées de logistique et d'expédition de fret et de colis.

Purolator Inc.

Siège social de l'entreprise

2727 Meadowpine Blvd.

Mississauga, Ont., Canada L5N 0E1

1-888-SHIP-123 (1-888-744-7123)

[purolator.com](https://www.purolator.com)

@PurolatorInc

[Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#)

